



## HONORAIRES VENTES : maisons - appartements - terrains

(A.M. DU 29/06/1990)

### PRIX DE VENTE

### HONORAIRES

sur la part de	< 750 000€				4% TTC
sur la part de	350 000 €	à	749 000 €		4% TTC
sur la part de	230 000 €	à	349 000 €		5% TTC
sur la part de	125 000 €	à	229 000 €		7% TTC
sur la part de	91 000 €	à	124 000 €		9% TTC
sur la part de	61 000 €	à	90 000 €		10% TTC
sur la part de	0 €	à	60 000 €		10% TTC

## HONORAIRES LOCATION (pour location conclue)

**8 €, 10 € ou 12 € du m<sup>2</sup> selon la localisation du bien**  
3 € du m<sup>2</sup> pour l'établissement de l'état des lieux

**pour le locataire :** Voir ci-dessus  
les honoraires de location sont fixés à un loyer  
hors charges (TVA 20 % comprise)

**pour le bailleur :** Voir ci-dessus  
les honoraires de location sont fixés à un loyer  
hors charges (TVA 20 % comprise)

## Les prix de vente affichés en vitrine sont commission d'agence incluse

l'ensemble des honoraires s'entend T.V.A. comprise

N.B. Le montant des honoraires est à la charge du mandant \*.

\* le mandant est: soit le vendeur en vertu d'un mandat de vente ou l'acquéreur en vertu d'un mandat de recherche de biens.